

MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 23 août 2018 N°368

www.impots.gouv.fr

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU : LE MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS LANCE UNE GRANDE CAMPAGNE D'INFORMATION A DESTINATION DES CONTRIBUABLES

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu démarre en janvier 2019. L'administration fiscale accompagne les contribuables dans la mise en œuvre de cette réforme et lance une campagne d'information à partir du 26 août.

La campagne d'information présente les principaux aspects de la réforme à travers un jeu de questions / réponses factuelles et simples comme par exemple : « Paiement de l'impôt, pourquoi on change ? », « A qui je m'adresse en cas de questions ? », « J'emploie une nounou, comment ça se passe pour mon crédit d'impôt ? », « Que se passe-t-il quand je pars en retraite ? », « Si je gagne moins, je paie moins d'impôt ? », « Que se passe-t-il pour mes revenus 2018 ? », « Je suis marié ou pacsé, puis-je faire taux à part ? « , « Que se passe-t-il si je fais des dons en 2018 ? »

Un dispositif multicanal pour toucher tous les Français

- > Des spots télé diffusés à partir du 26 août jusqu'au 23 septembre 2018 puis en janvier/février 2019 : couverture nationale + départements et régions d'Outre Mer sur les grandes chaînes nationales, les chaînes de la TNT et les visionnages à la demande (VOD/VOL).
- > Un dispositif digital du 26 août 2018 au 16 mars 2019 : avec des bannières, des publications sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram), des publicités contextuelles, des vidéos ainsi que des mots clés (SEA).
- > Des chroniques radio du 1^{er} octobre au 15 novembre 2018 puis du 25 février au 16 mars 2019 : en partenariat avec RTL, RMC et France Bleu.

LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES AU SERVICE DES CONTRIBUABLES

- des sites internet très complets avec les informations exhaustives :
 - www.prelevementalasource.gouv.fr et impots.gouv.fr
- un numéro spécial pour toutes les questions liées au prélèvement à la source : au 0811.368.368* (prix d'un appel + 0,06€ / minute) ;
 - aux guichets des centres des Finances Publiques de votre département.

Fiche technique de la campagne + liens pour télécharger les vidéos en PJ

Contacts presse Direction générale des Finances Publiques : Daniel Baldaia / Isabelle Oudenot 01 53 18 64 76





Fiche technique

Agence Créative : EPOKA Société de production : Fastprod

Réalisateur (spots) : Adrien Lhommedieu Campagne digitale (photos) Sophie Loubaton Agence achat d'espace : Carat / Aegis

Cette campagne a été réalisée dans le cadre d'un marché subséquent du service de la communication des Ministères économiques et financiers (SIRCOM) et visé par le service d'information du gouvernement (SIG) pour la Direction générale des Finances publiques.

Campagne télévision :

Film générique 30' – Pourquoi on change ? https://youtu.be/CMBVEo2UjA0









Si je gagne moins, je paie moins d'impôt ? 12' https://youtu.be/6llJfhtLuPA





Et quand on est mariés ou pacsés ? 12' https://youtu.be/81ls-Qnw0ds





Que se passe-t-il pour mes revenus 2018 ? 12' https://youtu.be/hbsr_z7l-CQ





Crédit d'impôt service à la personne 12' https://youtu.be/Ljd54_PVTs0









Départ à la retraite 12' https://youtu.be/iNG_lsLjOMI





A qui je m'adresse en cas de questions ? 12' https://youtu.be/wM5MeeOxssk





Service « Gestion du Prélèvement A la Source » 12' https://youtu.be/vMrxPNKHaj0





Campagne digitale:





















